

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

DATE DE LA DEMANDE :

.....

DEMANDEUR(S)	
NOM, PRÉNOMS, OU DÉNOMINATION :	TELEPHONE :
ADRESSE ACTUELLE. Numéros et voie :	PORTABLE :
CODE POSTAL - COMMUNE :	MAIL

PROPRIETAIRE(S) si différent du(des)demandeur(s)	
NOM, PRÉNOMS, OU DÉNOMINATION :	TELEPHONE :
ADRESSE ACTUELLE. Numéros et voie :	PORTABLE :
CODE POSTAL - COMMUNE :	MAIL

LIEU D'IMPLANTATION DE L'INSTALLATION	CETTE DEMANDE D'INSTALLATION CONCERNE
ADRESSE. Numéro et voie :	<input type="checkbox"/> Une construction neuve <input type="checkbox"/> Existant avec création de nouvelles pièces principales <input type="checkbox"/> Réhabilitation d'une installation existante
CODE POSTAL - COMMUNE :	
RÉF CADASTRALES :	

ALIMENTATION EN EAU POTABLE	
Raccordé sur réseau public	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> je ne sais pas
Raccordé sur puits ou captage privé	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> je ne sais pas
Si oui a-t-il fait l'objet d'une déclaration auprès de l'ARS et de la commune	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> je ne sais pas

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTI PROJETÉ OU EXISTANT	
<u>USAGE D'HABITATION</u>	*Est considérée comme pièce principale toute pièce de plus de 7m ² avec une fenêtre ou un ouvrant, hors pièces de service : cuisine, salle de bain, garage, buanderie, etc. Dans le cas de la maison individuelle, le nombre de pièces principales (PP) permet de définir la relation avec l'équivalent-habitant (EH), selon la formule EH = PP.
Nombre de logement(s) :	
Nombre total de pièce principale * : PP soit EH	
Mode d'utilisation des logements :	
<input type="checkbox"/> Résidence principale	
<input type="checkbox"/> Résidence secondaire occupée : mois/an	
Si plusieurs logements créés (compléter 1 dossier par logement)	
Nombre de logement : de 1 pièce :..... 2 pièces :..... 3 pièces :..... 4 pièces :..... 5 pièces :..... 6 pièces :.....	

AUTRE LOCAUX (HOTEL, RESTAURANT, CAMPING, ...)	
<ul style="list-style-type: none"> • Activités exercées dans les lieux : (si élevage, préciser les espèces et le nombre d'animaux) : • Nombre d'usagers à temps complet : • Nombre d'usagers à temps partiel: • Nombre et type d'appareils sanitaires: • Débit maximum: 	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; background-color: #f0f0f0;"> ATTENTION : vérifier que l'activité ne concerne pas une Installation listée à la nomenclature EAU (contactez la Préfecture) </div>

CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN ET D'IMPLANTATION ET SON ENVIRONNEMENT (informations de l'étude de filière)	
Surface totale du terrain : m ²	Surface utile pour l'installation : m ²
Pente <input type="checkbox"/> faible <5% <input type="checkbox"/> moyenne entre 5 et 10% <input type="checkbox"/> forte >10 % et <input type="checkbox"/> continue <input type="checkbox"/> par palier	
Test de perméabilité: K =mm/h	Conformément au règlement du SPANC, la réalisation d'une étude de sol est obligatoire.
Présence d'eau dans le sol <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <i>(nappe phréatique, écoulement temporaire ou permanent à moins de 2 m de profondeur.)</i>	
Cours d'eau proche <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI, àm ; Nom du cours d'eau :	
Présence d'une source, d'un puits ou d'un forage à moins de 35 m <input type="checkbox"/> je ne sais pas <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI Si oui est-il destiné à la consommation humaine <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI	
Le traitement doit être situé à plus de 35m de tout point d'eau destiné à la consommation humaine. Faire apparaître le(s) point(s) d'eau sur les plans joints au projet	

INSTALLATION ENVISAGEE

PRE-TRAITEMENT DES EAUX USEES	APPAREILS ANNEXES EVENTUELS
<input type="checkbox"/> Fosse toutes eaux (eaux ménagères + eaux vannes) Volume utile : Matériaux : <input type="checkbox"/> Pré-filtre indicateur de colmatage <input type="checkbox"/> Indépendant <input type="checkbox"/> Incorporé à la fosse toutes eaux Volume utile : Matériaux : <input type="checkbox"/> Ventilation (primaire + secondaire)	<input type="checkbox"/> Poste de relèvement avec regard d'accès Volume de la bache : Nombre de pompes : <input type="checkbox"/> Alarme <input type="checkbox"/> Chasse automatique Volume de la bache : <input type="checkbox"/> Bac dégraisseur (pour locaux autres qu'habitations) : Cuisine seule Cuisine +salle de bain Volume utile : Matériaux : <input type="checkbox"/> Débourbeur (pour locaux autres qu'habitations) : Volume utile : Matériaux
EPURATION DES EAUX TRAITÉES	
<input type="checkbox"/> Tranchées d'infiltration Nombre de tranchées : Longueur de chaque tranchée : Profondeur : Largeur :	<input type="checkbox"/> Terre d'infiltration non drainé Longueur base : Largeur base : Longueur sommet : Largeur sommet :
<input type="checkbox"/> Lit d'épandage Longueur : Profondeur : Largeur :	<input type="checkbox"/> Filtre à zéolite vertical drainé Longueur : Profondeur : Largeur :
<input type="checkbox"/> Filtre à sable vertical drainé Longueur : Profondeur : Largeur :	<input type="checkbox"/> Filtre à sable vertical non drainé Longueur : Profondeur : Largeur :
<input type="checkbox"/> Filière compacte agréée (micro station comprise) <input type="checkbox"/> Ventilation (primaire + secondaire) Numéro d'agrément : Marque : Modèle : Nombre d'Equivalent habitant :EH Matériaux : <input type="checkbox"/> Autre (uniquement en cas de réhabilitation) : préciser (type, volume, destination des eaux) :	

EVACUATION DES EAUX TRAITEES

Infiltration dans le sol

Linéaire de drain :

Nombre de tranchées :

A défaut

Exutoire (*Uniquement si aucune autre solution d'évacuation n'est envisageable, et démontré par l'étude. Les autorisations du propriétaire ou du gestionnaire du milieu récepteur sont à joindre*)

Fossé

Cours d'eau (indiquez son nom) :

Réseau d'eau pluvial communal

*Dans ce cas, une **autorisation de rejet** doit être complétée (voir page 6)*

A défaut

Puits d'infiltration

Uniquement si les couches sous-jacentes réceptrices sont de perméabilité comprise entre 10 et 500 mm/h

Le rejet en puits d'infiltration nécessite l'autorisation préalable du président de la Communauté d'Agglomération. Une étude hydrogéologique doit être fournie avec la demande.

Tunnels d'épandage

DESTINATION DES EAUX PLUVIALES

Réseau de surface (fossé, caniveaux,...)

Infiltration sur la parcelle : OUI NON

Rétention (cuve, mare)

Autre (préciser) :

Le rejet de ces eaux vers la filière d'assainissement non collectif est interdit

AUTORISATION DE REJET

CADRE A REMPLIR PAR LE GESTIONNAIRE DE L'EXUTOIRE

Dans le cas de rejet vers un réseau pluvial, une rivière, un fossé... :

Je soussigné (Nom, prénom ou dénomination) :

Adresse :

Autorise M. à rejeter les eaux traitées issues de l'installation d'assainissement
précédemment décrite vers le milieu hydraulique superficiel dont la gestion m'incombe.

Ces effluents rejetés respecteront les normes de rejets en vigueur.

Fait à : le :

Signature et cachet

CADRE A REMPLIR PAR LE GESTIONNAIRE DU SPANC

Dans le cas de rejet en puits d'infiltration :

Je soussigné (Nom, prénom ou dénomination) :

Adresse :

Autorise M. à rejeter les eaux traitées issues de l'installation d'assainissement
précédemment décrite vers un puits d'infiltration.

Ces effluents rejetés respecteront les normes de rejets en vigueur.

Fait à : Le :

Signature

A qui adresser ma demande ?

Rejet dans un réseau d'eaux pluviales ou un fossé de route communale : Demande à adresser en mairie

Rejet dans un cours d'eau : Demande à adresser au propriétaire/gestionnaire du cours d'eau

Rejet dans un fossé de route départementale : Demande à adresser à la Voirie Départementale

**Document attestant de la conformité du projet
d'installation d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est
inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 au regard des prescriptions réglementaires (PCMI 12-2)**

■ Article L 2224-8 du code général des collectivités territoriales

■ Article R 431-16 et R 441-6 du code de l'urbanisme

Nom et prénom du demandeur :
Adresse :
Code postal : Commune :
(Adresse du projet d'installation d'assainissement (si différente de l'adresse du demandeur))
Parcelles n°
Adresse :
.....
Code postal : Commune :

Le SPANC - Service Public d'Assainissement Non Collectif, au regard des principes généraux et des prescriptions techniques imposées par l'arrêté modifié du 7 septembre 2009 et des éléments déclaratifs transmis par le demandeur en date du / /, atteste de la conformité du projet d'installation d'assainissement non collectif déposé :

CARACTÉRISTIQUES DU PROJET DE CONSTRUCTION DECLARE PAR LE DEMANDEUR
Descriptif du projet d'installation d'assainissement non collectif validé :
.....
.....
.....
Nombre de pièces principales : PP et/ou Nombre d'équivalents-habitants : EH
Nom et Prénom du contrôleur du SPANC :
Le : / /,
Pour le Président, le Conseiller Communautaire Délégué au SPANC,
Nom et Prénom :
Le : / /,
A :

La présente attestation n'est valable que pour le projet d'installation d'assainissement non collectif déposé et le plan de masse soumis à l'accord du SPANC.

La possibilité pour le demandeur de modifier son projet d'installation d'assainissement non collectif postérieurement à l'obtention du permis de construire ou du permis d'aménager demeure envisageable indépendamment des procédures d'autorisation d'urbanisme à la condition impérative que le nouveau projet d'assainissement reste adapté au projet immobilier validé, notamment en termes de dimensionnement, d'implantation et vis-à-vis des contraintes de la parcelle.

Dans ce cas, une demande modificative doit être déposée auprès du SPANC, une nouvelle instruction du projet étant obligatoire et nécessaire.



Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry
Siège : 2, Avenue Ernest Couvrecelle - 02400 ETAMPES-SUR-MARNE

Tél. 03 23 69 75 41 • Fax. 03 23 69 75 42 • courriel : contact@carct.fr • site web : www.carct.fr

Pôle de Proximité – Régie d'Assainissement : Rue de la Plaine – ZI - 02400 CHATEAU-THIERRY Tél : 03 23 83.08.92 mail : assainissement@carct.fr

LISTE NON EXHAUSTIVE DES BUREAUX D'ETUDES

(Vérifier que le Bureau d'Etudes possède une garantie décennale comme le stipule l'ordonnance du 8 juin 2005)

Aqua Nature Concept

1 chemin de Briquemesnil
80310 Fourdrinoy
Tél : 03 60 84 04 31 / 06 20 55 09 11
Mail : aqua-nature-concept@orange.fr

Ginger CEBTP

27 Rue des Blancs Monts
51350 Cormontreuil
Tél : 03 26 87 86 00
Mail : a.carpentier@gingergroupe.com

CHOLLET LEDUC

30 avenue de Soissons
02400 Château-Thierry
Tél : 03 23 83 42 09
Mail : vrd.ct@chollet-leduc.fr

ICSEO – Agence Nord

100 rue Louis Blanc
60 160 Montataire
Tél : 03 44 56 58 89
Mail : Agence.nord@icseo.com

CERESE, F. Charpentier

20 rue de la mairie 60175 Villeneuve-les-Sablons / 38 rue principale 02160 Pargnan
Tél : 03 44 08 99 09 / 06 11 14 52 27
Charpentier.fabienne@orange.fr

Hydro'Géotechnique

6 r Jean Jaurès
51350 Cormontreuil
03 26 6107 11

Rodolphe Chollet Pascal Leduc (SCP)

Géomètres-experts
8 pl République
02130 Fère en Tardenois
03 23 82 23 00

AQUATIRIS - Les Jardins d'Assainissement

Percotte 35190 QUEBRIAC
Tél : 08 00 30 03 25
info@aquatiris.fr

M.J CONSEIL

2 Place Saint-Médard
60350 Attichy
Tél : 03 44 85 66 15
Mail : mjconseil60@wanadoo.fr

SERPA

721 Rue Henri Becquerel
27000 Évreux
02 32 28 75 10
Mail : accueil@serpa.fr

SOLEAITEC

2 rue de Montmirail
77320 Saint Barthélémy
Tél : 01 64 20 59 02
soleautec@yahoo.fr

HYDROLIA

13 Rue Villebois Mareuil
51200 Épernay
Tél : 03 26 54 37 58
Mail : accueil@hydrolia.net

Cabinet POMEROL

151, Rue St Fuscien
80000 Amiens
03.60.10.14.44 / 06.08.66.66.87

B3E

6, Rue Clément Ader
51 685 REIMS CEDEX
03 26 35 26 80

Serpa-AGENCE AISNE

7, rue des Arbaletriers
02100 SAINT QUENTIN
0810 107 208

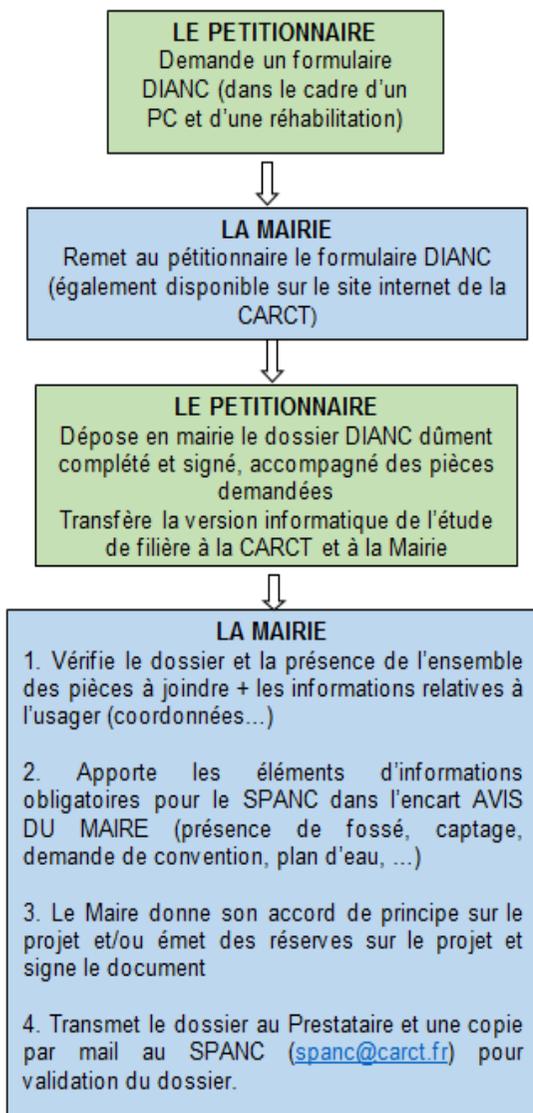
La Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry décline toute responsabilité quant à la fiabilité et le sérieux des bureaux d'études indiqués sur cette liste.

Dans tous les cas, il appartient au pétitionnaire de vérifier auprès des prestataires potentiels s'ils possèdent une assurance responsabilité civile professionnelle en matière de prescription pour l'assainissement non collectif et/ou en matière de protection de l'environnement.

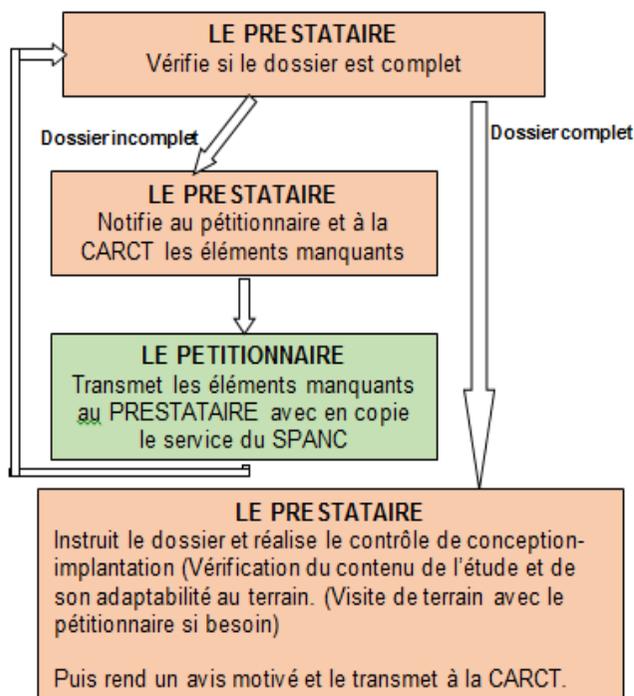
Par ailleurs, il appartient au pétitionnaire de s'assurer auprès du prestataire, que l'étude de sol effectuée répond bien à la norme DTU64

Circuit administratif d'un dossier de Demande d'Installation d'un Assainissement Non Collectif (DIANC)

1-Dépôt du dossier



2-Contrôle d'implantation (CI)



→ AVIS DEFAVORABLE

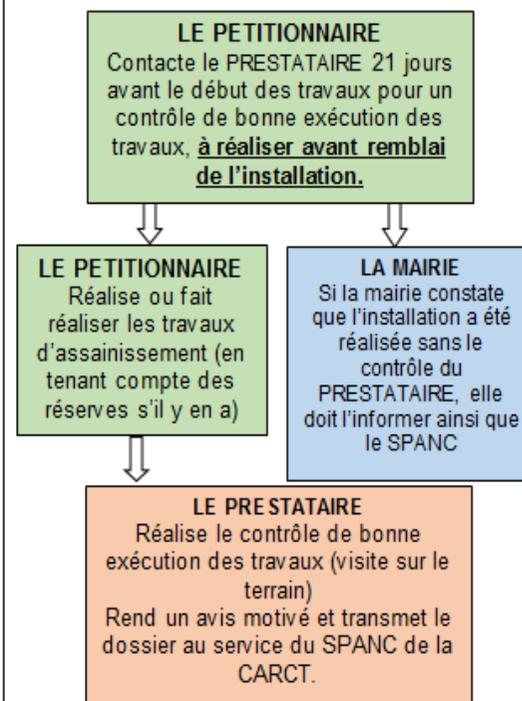
Le PRESTATAIRE informe la CARCT et le pétitionnaire qui doit soumettre une nouvelle demande au SPANC

→ AVIS FAVORABLE

Le PRESTATAIRE finalise le dossier et rédige l'attestation de conformité, qui doit accompagner la demande de PC ou qui autorise le pétitionnaire à commencer les travaux de réhabilitation et transmet le dossier à la CARCT pour validation

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif
PC : Permis de Construire
Pétitionnaire : Personne réalisant la demande

3-Contôle de Bonne Exécution (BE)



→ AVIS DEFAVORABLE

La CARCT informe la mairie et le pétitionnaire qui doit faire réaliser les travaux nécessaires avant de faire réaliser un nouveau contrôle de la bonne exécution des travaux, à réaliser avant remblai de l'installation.

→ AVIS FAVORABLE

L'installation d'ANC est aux normes.
La CARCT transmet le dossier de bonne exécution original au pétitionnaire signé par l' élu référent au SPANC